L’ONU appelle à mettre fin à la sélection prénatale des garçons

Communiqué de l’ONU, 14 juin 2011

mardi 14 juin 2011

La sélection prénatale des garçons reflète et alimente une culture de violence et de discrimination et le problème doit absolument être adressé par les Etats afin de respecter les droits des femmes, ont déclaré plusieurs agences des Nations Unies, mardi, en publiant des données inquiétantes sur le sujet.

La préférence pour les garçons observée dans de nombreuses régions d’Asie centrale, Asie du Sud et du Sud-est entraine un déséquilibre hommes-femmes avec des ratios allant jusqu’à 130 garçons pour 100 filles, ont noté le Haut Commissariat aux droits de l’homme (HCDH), le Fonds des Nations Unies pour la population, l’ONU Femmes, le Fonds mondial pour l’enfance (UNICEF)) et l’Organisation mondiale de la santé (OMS) dans une déclaration commune qui examine les causes et conséquences de ce phénomène.

La sélection prénatale en faveur des garçons est « *un symptôme d’injustices sociales, culturelles, politiques et économiques contre les femmes et une violation manifeste de leurs droits fondamentaux* », note le communiqué des agences onusiennes, citant le témoignage d’un homme affirmant que « *la naissance d’un fils renforce mon statut, tandis que celle d’une fille m’abaisse* ».

La déclaration dénonce la pression énorme pesant sur les femmes pour qu’elles aient des garçons « *qui, non seulement, affecte leur décision en matière de reproduction mais a aussi des implications pour leur santé et leur survie, et les met dans une position où elles doivent perpétuer le statut inférieur des filles* ».

« *Des femmes doivent aussi supporter les conséquences de donner naissance à une petite fille non désirée. Ces conséquences peuvent inclure la violence, l’abandon, le divorce et même la mort* », souligne le communiqué.

Les agences onusiennes expliquent que les femmes cherchent alors à connaître le sexe du fœtus par échographie, et la découverte du sexe féminin peut conduire à l’avortement. Elles rappellent que certains pays ont rendu illégale la détermination prénatale du sexe tandis que d’autres interdisent l’avortement comme un moyen de sélection de l’enfant par le sexe, « *mais ces restrictions peuvent être détournées par des procédures clandestines* ».

« *Les Etats doivent veiller à régler ces injustices sans exposer les femmes au risque de mort ou de blessures graves en leur refusant l’accès à des services nécessaires tels que l’avortement sans risque dans le respect de la loi, et à d’autres services de santé* », ont mis en garde les experts de l’ONU avant d’encourager des efforts concertés des gouvernements et de la société civile « *pour lutter contre la discrimination entre les sexes qui est profondément enracinée* ».

La déclaration propose des mesures concrètes pour s’attaquer au problème, comme la collecte de données plus fiables sur l’ampleur du problème et ses facteurs explicatifs, des mesures de soutien pour les filles et les femmes, telles que des primes pour les familles n’ayant que des filles, ainsi que d’autres actions de sensibilisation.

« *Les Etats devraient élaborer et promouvoir des politiques dans des domaines tels que celui des lois relatives à l'héritage, à la dot et à des formes de protection sociale des personnes âgées, qui reflètent un engagement envers les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes* », *suggère la déclaration, le tout pour « stimuler le concept d'égalité homme-femme* ».

Les experts de l'Onu citent enfin en exemple la République de Corée, un pays où la sélection prénatale des garçons a été en grande partie surmontée grâce à une combinaison de stratégies, comme la mention et la promotion de l'égalité entre les sexes dans les lois et politiques, des plaidoyers ou encore des campagnes médiatiques.

Les agences ont réaffirmé l'engagement des Nations Unies à appuyer les efforts déployés par les gouvernements et les ONG pour changer cette situation.

Copyright © Site de l'Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article1644